Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 03/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-AG_2026_076-AR

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2026_076
Objet : Délégation de signature donnée à Monsieur Christophe PIGNOT, responsable des services des Finances, de la prospective et de l'évaluation d'Annemasse les Voirons Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC_2026_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction des Finances, de la Prospective et de l'Evaluation, exercées par Monsieur Christophe PIGNOT au sein d'Annemasse Agglo,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe PIGNOT, responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction des Finances, de la Prospective et de l'Evaluation, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de ses services, les documents énumérés ci-après :

1.1 Lettres ou bons de commande strictement inférieurs à 200 000 €HT,
1.2 Bordereau de mandat et de titres,
1.3 Certificat administratif à l'appui de toute opération comptable,
1.4 Certificat de répartition des dépenses et recettes entre les destinations eaux usées et eaux pluviales,
1.5 Certificat administratif dans le cadre des procédures de livraison à soi-même,
1.6 Récapitulatif « P 503 » de relevé des encaissements avant émission des titres,
1.7 Etat récapitulatif des dépenses et des recettes dans le cadre des procédures de transfert des droits à déduction de TVA,
1.8 Etats déclaratifs, ainsi que tout autre document complémentaire, au titre du Fonds de Compensation de la TVA,
1.9 Formulaires de déclaration de TVA,
1.10 Autoriser les poursuites sur créanciers suite à l'interpellation du Trésor Public,
1.11 Etats et autres documents nécessaires à l'intégration comptable des immobilisations,
1.12 Etats et autres documents justificatifs à l'appui des demandes de versement de subventions allouées à ANNEMASSE AGGLO, ainsi que tout courrier ou bordereau d'accompagnement à l'envoi de ces demandes,
1.13 Etats récapitulatifs des dépenses et des recettes nécessaires à l'exécution des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ainsi que tout courrier ou bordereau d'accompagnement,
1.14 Tout document ou courrier nécessaire à la conclusion d'un contrat de prêt (notamment courrier de consultation, demande d'information, document nécessaire à la négociation), hors contrat de prêt ou avenant à un contrat de prêt,
1.15 Demande de versement du capital d'un prêt souscrit,
1.16 Toute autorisation de débit d'office ou prélèvement automatique,
1.17 Etats récapitulatifs des dépenses, courriers d'appel de fonds et d'échange d'information comptables, relatifs à l'exécution des conventions de mutualisation avec les Communes membres

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 03/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-AG_2026_076-AR

d'ANNEMASSE AGGLO,
1.18 Etats des restes à réaliser et des rattachements des charges et produits à la comptable,
1.19 Demande d'ouverture de compte client chez un fournisseur,
1.20 Courrier ou avis de mandatement,
1.21 Lettre de consultation-demande de devis, réponse négative à une demande de devis,
1.22 Dépôts de plaintes auprès des services de police, de gendarmerie ou après du parquet,
1.23 Tout document entrant dans le cadre d'une procédure de surendettement (état de dettes à transmettre à la Banque de France notamment),
1.24 Déclaration de créance à la Trésorerie Principale.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PIGNOT, délégation de signature est donnée, **pour le point 1.1** à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, puis à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PIGNOT, délégation de signature est donnée, **pour les points 1.2 à 1.24**, à Jean-Paul COSTAZ, responsable du service prospective et synthèse budgétaire, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, puis à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, puis à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire. Il remplace l'arrêté du Président n°A_2026_010 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PIGNOT, responsable des services des Finances, de la prospective et de l'évaluation d'Annemasse les Voirons Agglomération.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

A Annemasse, le
Le Président
Gabriel DOUBLET

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 02/06/2026
Qualité : Agglo - Presidence

Notification aux intéressés :

Christophe PIGNOT
Le :
Signature :

Jean-Paul COSTAZ
Le :
Signature :

Gilles RAVINET
Le :
Signature :

Aline BERTHET
Le :
Signature :

Renaud MOISSON
Le :
Signature :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le 03/06/2026
ID : 074-200011773-20260602-AG_2026_076-AR